

PLAN DE L'EXPOSE

L'OBSERVATOIRE DE L'ENDETTEMENT DES MENAGES (Novembre 2001)

- I - Les tendances récentes de l'endettement des ménages*
- II - La persistance de situations largement contrastées*
- III - Des évolutions qui se dessinent*

**Michel Mouillart
Université de Paris X Nanterre
Juin 2002**

Depuis le milieu des années 90, la reprise de la consommation de crédits a été sensible. Elle a bénéficié d'un environnement exceptionnel à de nombreux égards : des taux d'intérêt particulièrement attractifs, une amélioration du moral des ménages sans précédent, des prix de l'immobilier redevenus favorables à la réalisation des projets d'accession à la propriété, une baisse du chômage propice à l'engagement de dépenses nouvelles d'équipement durable... Les hésitations de la conjoncture constatées à partir du printemps 2001 n'ayant pas fondamentalement transformé le paysage.

Ainsi, à la fin de l'année 2001, 52,9 % des ménages étaient endettés et l'encours total des crédits détenus représentait 44,6 % de leur revenu annuel disponible (ce taux exprime le montant total des capitaux de prêts restant dus, y compris immobilier, rapporté au revenu annuel) :

- L'évolution observée est rapide, d'une année sur l'autre, puisqu'un an plus tôt, à la fin de l'année 2000, 51,8 % des ménages étaient endettés et pour 44,2 % du revenu disponible total ;
- Elle a permis de retrouver et même de dépasser les niveaux observés à la fin des années 80 jusqu'alors 52,8 % des ménages étaient endettés et pour 44,2 % du revenu disponible total.

Dans le même temps, les ménages ont fait beaucoup plus largement appel au découvert bancaire : 24,1 % de l'ensemble des ménages à la fin 2001 (35,9 % des seuls ménages endettés) contre 23,8 % un an plus tôt (respectivement 34,9 %) et 22,0 % à la fin des années 80 (respectivement 32,6 %).

Et la proportion de ceux qui ont l'intention de souscrire de nouveaux emprunts immobiliers ou de nouveaux crédits de trésorerie demeure à haut niveau.

En dépit d'un recours au crédit plus intensif que par le passé, le poids des charges de l'endettement ne s'est guère alourdi : 59,1 % des ménages endettés estiment en effet que ces charges sont supportables voire très supportables, contre 58,4 % un an auparavant et 57,9 % à la fin des années 80.

Les ménages paraissent donc, dans leur ensemble, mieux endettés qu'ils ne l'étaient par le passé. Cela tient largement à l'optimisme qu'ils expriment à l'égard de leur situation financière.

Mais comme l'Observatoire de l'Endettement des Ménages (OEM) l'illustre bien, ce n'est pas pour autant que tous les ménages endettés ont bénéficié de cette amélioration : une certaine proportion d'entre eux, en légère diminution depuis quelques années, relève en effet de cette catégorie des ménages fragiles qui rassemblent toutes les conditions pour ne pas pouvoir mener à terme le projet pour lequel l'endettement avait été sollicité.

Cette évolution n'a pas non plus été uniforme : c'est un recours plus large aux crédits de trésorerie qui explique le mouvement observé depuis 1995. Alors qu'en revanche, le taux de détention des crédits immobiliers recule, sous l'effet d'une érosion du stock d'accession à la propriété.

Cette évolution, enfin, ne s'est pas exprimée de manière identique chez tous les ménages :

- pour les plus jeunes d'entre eux, les moins de 30 ans, le relèvement du taux global de détention avait été rapide entre 1997 et 2000. Cela tenait à un usage plus large des crédits de trésorerie, mais sans révéler une fragilité plus grande de ces ménages ou des risques accrus. Avec la détérioration de leur situation sur le marché de l'emploi, les moins de 30 ans ont, semble-t-il renoncé à une partie de leurs projets de consommation et allégé leur recours aux crédits ;
- les ménages de 55 à 64 ans ont en revanche fait preuve d'une appétence remarquable à l'égard des crédits de trésorerie. Ils confirment bien, en cela, leurs habitudes de consommation et un dynamisme soutenu dans leurs projets d'équipement durable, notamment.

I - Les tendances récentes de l'endettement des ménages

L'analyse de la photographie que propose l'OEM permet d'estimer qu'en novembre 2001, 52,9 % des ménages étaient endettés : 17,5 % ne détenaient que des crédits immobiliers, 11,6 % des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie et 23,6 % que des crédits de trésorerie.

Le paysage qui se révèle aujourd'hui est donc sensiblement différent de celui qui prévalait, il y a quelques années encore : les ménages sont en effet, maintenant, beaucoup plus fréquemment endettés au titre de la trésorerie qu'à celui de l'immobilier.

- Durant la première moitié des années 90, le mouvement de désendettement des ménages avait été rapide. Partant d'un point haut, 52,8 % en 1989, la proportion des ménages qui fait appel aux crédits était descendue à 49,1 % en 1995 (tableau 1). Et dans le même temps, le poids de l'encours total des crédits détenus était passé de 44,2 % à 39,7 % du revenu disponible des ménages (tableau 2).

La situation s'est inversée dès 1996 et en novembre 2001, ils étaient 52,9 % à être endettés. L'évolution a renforcé la place des crédits de trésorerie (et du découvert bancaire) au sein du passif des ménages, alors que la diffusion de l'endettement immobilier continuait à fléchir, en raison notamment de l'ampleur du mouvement de renégociation constaté entre 1994 et 2000 :

- ♦ en novembre 2001, 66,9 % des ménages endettés détenaient ainsi au moins un crédit de trésorerie. Et plus précisément 45,0 % ne détenaient que des crédits de trésorerie, 21,9 % détenant à la fois des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie ;
- ♦ 55,0 % détenaient alors au moins un crédit immobilier 33,1 % ne détenant que des crédits immobiliers ;
- ♦ par comparaison, à la fin des années 80, ces ménages étaient proportionnellement aussi nombreux à détenir des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie : en 1989, 63,6 % des ménages endettés détenaient des premiers et 60,8 % des seconds. Et entre novembre 1995 et novembre 2001,

le taux de détention d'au moins un crédit immobilier a reculé de 2,8 points... alors que celui des crédits de trésorerie a progressé de 8,1 points.

Les évolutions n'ont donc pas été uniformes, entre les différentes composantes du passif des ménages puisque le relèvement du taux global de détention des crédits vient en réalité d'une diffusion plus large des seuls crédits de trésorerie :

- ♦ même si elle paraît stabilisée depuis quelques années, la proportion des ménages en cours d'accession à la propriété s'est contractée depuis la fin des années 80. Elle s'est établie à 22,3 % en novembre 2001 contre 24,2 % en 1995, par exemple ;
- ♦ la diffusion des crédits de trésorerie progresse, en revanche, assez régulièrement. En novembre 2001, 35,2 % des ménages étaient endettés à ce titre, soit la plus forte proportion observée par l'OEM jusqu'alors.

Et il faut souligner que cette mobilisation accrue des crédits de trésorerie s'accompagne, depuis trois ans, d'un usage plus large du découvert bancaire : en novembre 2001, 24,1 % des ménages y avaient recours, soit le pourcentage le plus élevé constaté par l'OEM.

- En dépit du mouvement général de désendettement qui s'est observé jusqu'en 1995 et que confirme l'analyse des évolutions du poids relatif de l'encours des crédits détenus, ce n'est qu'à partir des années 1997 et 1998 que les ménages ont vraiment ressenti et exprimé un allègement du poids de leurs charges de remboursement.

Pourtant, le mouvement de désendettement s'est accompagné d'une déformation de la structure de la population des ménages endettés qui aurait dû renforcer le sentiment d'un allègement des charges. En effet, ils paraissent aujourd'hui plus aisés, donc a priori mieux endettés qu'à la fin des années 80 :

- ♦ la proportion des couples mariés s'est certes contractée au bénéfice des couples non mariés, des célibataires et des divorcés (59,8 % et 37,0 % en 2001, contre 65,2 % et 28,6 % en 1995 et 74,0 % et 21,8 % en 1989), plus consommateurs de crédits de trésorerie ;
- ♦ mais celle des ménages sans enfant a crû (64,0 % en 2001, contre 60,5 % en 1995 et 55,1 % en 1989) et dans l'ensemble, l'âge moyen des ménages endettés s'est sensiblement élevé (24,3 % de 55 ans et plus en 2001, contre 23,9 % en 1995 et 20,6 % en 1989) ;
- ♦ et le recul des PCS les moins qualifiées (ouvrier, employé) s'est observé au bénéfice des PCS a priori plus à l'aise avec le crédit (profession libérale, cadre supérieur) (39,0 % et 13,4 % en 2001, contre 36,8 % et 13,3 % en 1995 et 42,5 % et 11,3 % en 1989).

Néanmoins, l'appréciation protégée sur le poids des charges de remboursement ne s'est améliorée que récemment (tableau 3). En novembre 1998, le sentiment des ménages était de ce point de vue comparable à celui qui s'exprimait à la fin des années 80 : depuis, il s'est encore bien amélioré. En novembre 2001, 59,1 % des ménages considéraient ainsi que leurs charges

étaient supportables ou très supportables... contre 51,4 % en 1998 et 57,9 % en 1989.

L'évolution de la situation financière des ménages endettés est en partie à l'origine de cela : ce n'est qu'à partir de 1997 que les ménages estiment que leur situation financière ne se détériore plus, et même qu'elle s'améliore. Depuis cette date, ils ont bénéficié outre de la décrue rapide des taux d'intérêt et donc, pour une partie d'entre eux, d'un abaissement sensible de leurs mensualités de remboursement, de l'amélioration de la situation du marché du travail et de leur pouvoir d'achat. En novembre 2001, la proportion de ceux qui considèrent que leur situation financière s'est récemment dégradée était même la plus basse constatée jusqu'alors par l'OEM.

II - *La persistance de situations largement contrastées*

L'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible, à la suite de la phase de désendettement, par la décrue des taux d'intérêt et l'amélioration de la situation financière des ménages. Mais il n'a pas bénéficié à tous les ménages dans les mêmes conditions, comme le confirme par exemple l'examen de la sous population des ménages fragiles.

Et en général, ce sont ceux qui réalisent une opération immobilière sans faire appel aux crédits de trésorerie qui ont le plus nettement ressenti et bénéficié de cette amélioration.

Le contraste des situations que révèle un examen détaillé de la photographie des ménages endettés illustre donc une stabilité des comportements tout à fait remarquable.

- Les ménages réputés les plus fragiles n'ont pas bénéficié, dans les mêmes conditions que les autres, d'un allègement ressenti et exprimé du poids de leurs charges de remboursement, lorsqu'ils sont endettés.

Cette sous population représente un pourcentage de l'ordre de 3,8 % de l'ensemble des ménages :

- ◆ 14,2 % d'entre eux ne sont pas endettés. Ils représentent alors 1,2 % de l'ensemble des ménages non endettés ;
- ◆ lorsqu'ils sont endettés, ils correspondent à 6,2 % de l'ensemble des ménages endettés. Ce sont alors 66,8 % d'entre eux qui ne détiennent que des crédits de trésorerie, 19,4 % disposant de crédits immobiliers et de crédits de trésorerie et 13,8 % de crédits immobiliers seulement.

Même si aucune caractéristique socio-démographique ne permet de définir simplement ces ménages fragiles, certains aspects révèlent une grande fragilité : telle, par exemple, l'insuffisance – voire même l'inexistence – de ressources d'épargne les privant du matelas de sécurité indispensable pour faire face aux choses de la vie. On peut remarquer cependant que depuis quelques années certaines évolutions transforment la structure de cette sous population :

- ♦ la part des jeunes ménages fléchit régulièrement : elle est passée de 28,3 % en 1997 à 15,3 % en 2001. C'est la proportion des 65 ans et plus qui s'est alors relevée en conséquence, passant de 6,6 % à 13,5 % dans le même temps ;
- ♦ la part des accédants à la propriété a sensiblement reculé, diminuant de 31,9 % en 1997 à 18,7 % en 2001 ;
- ♦ et ils sont de plus en plus nombreux à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge : 22,2 % en 1997 et 32,2 % en 2001. Et à envisager, à l'avenir, un recours de plus en plus large au crédit : en 1997, par exemple, 4,7 % envisageaient de souscrire de nouveaux crédits de trésorerie ; ils étaient 11,8 % en 2001.

Et tous ces ménages font très largement appel aux crédits de trésorerie (74,0 % des ménages fragiles en novembre 2001) ou au découvert bancaire (respectivement, 69,8 %) pour régler des dépenses de consommation principalement que l'insuffisance de leurs revenus courants ne leur permet pas de prendre en charge sinon bien sûr, cela ne permet pas de conclure que tous ceux qui utilisent des crédits de trésorerie et le découvert bancaire sont des ménages fragiles :

- ♦ traditionnellement, suivant la place du ménage dans son cycle de vie et/ou la nature de ses préférences inter temporelles, les crédits de trésorerie remplissent en effet deux fonctions principales :
 - ⇒ une partie des ménages s'endettent à court terme pour mieux réaliser un projet ou plus rapidement (voyage, remplacement de la voiture, équipement du logement...). Ces ménages rencontrent habituellement peu de difficultés avec leur endettement, même si parfois certains connaissent des taux d'effort a priori élevés (c'est le cas des jeunes, célibataires, locataires en milieu urbain) ;
 - ⇒ d'autres, qui accèdent ou ont accédé récemment à la propriété, font appel à ces crédits pour accompagner la réalisation de leur projet immobilier : équipement du logement, mais aussi acquisition ou remplacement d'une voiture devenue nécessaire du fait de leur délocalisation résidentielle ... ;
 - ⇒ les crédits de trésorerie se conçoivent alors pour le ménage dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs. Et sauf erreurs d'anticipation ou accidents de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable si on raisonne en terme de taux d'effort.

Mais pour tous ceux qui butent sur une grave insuffisance de ressources et doivent faire appel aux crédits de trésorerie et au découvert bancaire pour financer leurs dépenses incompressibles (santé, vie courante, logement...), le niveau de leur endettement et le poids des charges échappent à leur contrôle. Ils étaient alors 32,2 % à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge en novembre 2001 (contre 22,2 % en novembre 1997).

- ♦ En général, les situations d'endettement observées et leurs évolutions sont donc loin d'être uniformes.

On vérifie ainsi (tableaux 5 et 6) qu'en novembre 2001, ceux qui ne détenaient que des crédits immobiliers ne sont quasiment pas concernés par ce risque de fragilité :

- ⇒ ils financent un projet préparé à l'avance et font deux fois moins fréquemment que les autres appel au découvert bancaire (19,5 % contre 44,4 % si dans le même temps ils utilisent des crédits de trésorerie) ;
- ⇒ le poids des charges de remboursement leur semble alors supportable ou très supportable, tant en niveau qu'en évolution ;
- ⇒ sauf s'ils ont commis des erreurs d'anticipation de leurs revenus ou s'ils sont victimes d'accidents de la vie, rien ne devrait perturber la réalisation de leur projet. Ils sont de l'ordre de 2,6 % à être classés dans la sous population des ménages fragiles, contre 5,5 % pour ceux qui utilisent des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie et 9,2 % si on prend les ménages endettés au seul titre de la trésorerie.

A contrario, ceux qui n'utilisent que des crédits de trésorerie (45,0 % des ménages endettés) sont plus exposés aux difficultés comme l'illustre l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement ou sur leur budget (tableaux 5 et 6), même s'ils ne sont pas toujours fragiles :

- ⇒ ils sont souvent jeunes, modestes. Ce sont fréquemment des locataires. L'usage des crédits de trésorerie traduit chez eux un essai d'anticipation et/ou de mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets ou prendre en charge des dépenses courantes. Le poids des charges de remboursement est alors d'autant moins bien supporté que des accidents de la vie surviennent ;
- ⇒ ils peuvent aussi être plus avancés dans leur cycle de vie. Les crédits de trésorerie permettent alors la réalisation de projets de consommation qui seraient sinon inaccessibles.

Ainsi, les évolutions constatées au cours des dernières années sont bien celles d'une amélioration de la situation des ménages (poids des charges de remboursement, situation financière, niveau du budget) lorsque ceux-ci sont endettés au seul titre de l'immobilier ; et dans une moindre mesure lorsqu'ils mobilisent des crédits de trésorerie dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier. Mais la situation paraît s'être dégradée pour une part non négligeable de ceux qui font appel aux seuls crédits de trésorerie (tableaux 5).

La baisse des taux d'intérêt n'a pas bénéficié à tous les ménages dans les mêmes conditions, comme cela est vrai d'ailleurs de l'amélioration économique générale et de la remontée du pouvoir d'achat des revenus.

II - La persistance de situations largement contrastées

Le relèvement du taux de détention des crédits de trésorerie qui s'est observé dans la seconde moitié des années 90 n'a pas concerné toutes les catégories de ménages dans les mêmes conditions. Si le mouvement a été sensible chez les ménages de 55 ans et plus dès 1995, il a été plus tardif chez les plus jeunes : ce n'est qu'à partir de 1997 qu'un recours plus intensif aux crédits de trésorerie s'observe chez eux.

Il s'inscrit alors dans une dynamique qui conjugue reprise de la croissance, amélioration de la situation de l'emploi, élargissement de l'offre de crédit,... et s'exprime par une nette évolution de leur situation financière. Une utilisation plus large des crédits de trésorerie et du découvert bancaire, c'est donc pour eux le moyen le plus rapide de réaliser des projets de consommation sans que cela ne paraisse soulever des difficultés financières particulières.

La dégradation du marché du travail constatée en 2001 et la détérioration de la situation financière des moins de 30 ans sont ainsi à l'origine du fléchissement du taux de détention des crédits par ces jeunes ménages.

Dans le même temps, cependant, les ménages de 55 à 64 ans intensifiaient leur recours aux crédits.

➤ Les ménages de moins de 30 ans avaient été particulièrement impliqués dans le mouvement de désendettement observé jusqu'en 1995 (tableau 7) :

- ♦ 61,4 % des plus jeunes ménages étaient endettés en décembre 1989, essentiellement au titre des crédits de trésorerie (82,9 % des jeunes endettés l'étaient alors à ce titre). Le taux de détention était donc pour eux très supérieur à ce qui s'observait pour l'ensemble des ménages (52,8 % alors) :
- ♦ traditionnellement moins endettés au titre de l'immobilier (notamment en raison d'une moindre diffusion de l'accession à la propriété qui s'explique par des habitudes et des pratiques différentes à ce stade du cycle de vie), les moins de 30 ans faisaient un usage très intensif des crédits de trésorerie 41,7 % d'entre eux ne détenaient alors que de tels crédits, contre 19,2 % pour l'ensemble des ménages (et même 6,3 % pour les 65 ans et plus) ;
- ♦ en novembre 1995, 48,6 % des jeunes étaient encore endettés : leur taux de détention global était cependant descendu sous le taux observé dans l'ensemble de la population (49,1 %) illustrant bien la vigueur du mouvement de désendettement qui avait alors opéré. Toutes les composantes de l'endettement ayant fléchi dans des proportions à peu près comparables.

Durant deux années, entre novembre 1995 et novembre 1997, aucune tendance particulière ne s'est véritablement dessinée chez ces ménages : certes le taux de détention des crédits immobiliers paraît s'être légèrement redressé ; mais en revanche celui des crédits de trésorerie a de nouveau reculé (passant par exemple de 34,7 % à 33,7 % pour les crédits de trésorerie seulement). Ainsi, au total, le taux de détention des crédits par les jeunes ménages a encore doucement reculé alors que pour le reste des ménages, il avait déjà commencé à remonter :

- ♦ il passe de 49,1 % à 50,2 % pour l'ensemble des ménages durant la période sous revue et même de 19,8 % à 20,8 % si on considère les ménages de 65 ans et plus ;
- ♦ c'est alors sous l'effet d'une progression sensible du taux de détention des crédits de trésorerie que le mouvement se réalise. Par exemple, pour l'ensemble des ménages, 27,3 % d'entre eux détenaient au moins un crédit de trésorerie en novembre 1995, ils sont 31,8 % en novembre 1997 (respectivement 11,0 % et 14,8 % pour les 65 ans et plus).

Entre novembre 1997 et novembre 2000, en revanche, la remontée du taux de détention des crédits par les moins de 30 ans a été remarquable, bien plus vive d'ailleurs que celle observée dans le même temps pour l'ensemble des ménages :

- ♦ 55,8 % des jeunes ménages étaient endettés en novembre 2000, contre 48,3 % en novembre 1997. Dans le même temps, la proportion de ménages endettés dans l'ensemble de la population passait de 50,2 % à 51,8 % ;
- ♦ l'ensemble de la remontée s'explique alors par un recours accru aux seuls crédits de trésorerie dont le taux de détention passe de 33,7 % à 40,0 %.

L'année 2001 n'a pas confirmé cette tendance à la reprise. La dégradation du marché du travail et la détérioration de la situation financière des moins de 30 ans ont pesé sur les projets d'endettement des jeunes ménages :

- ♦ le taux de détention des crédits a reculé de plus de 3 points entre novembre 2000 et novembre 2001, passant de 55,8 % à 52,6 % ;
- ♦ du fait d'une moindre consommation des crédits de trésorerie, le taux de détention a donc nettement reculé, alors qu'il continuait à progresser pour l'ensemble des ménages.

Cependant, en novembre 2001, 43,9 % des moins de 30 ans utilisent des crédits de trésorerie (tableau 9) contre 32,1 % pour les 55 à 64 ans, 17,7 % pour les 65 ans et plus et 35,4 % pour l'ensemble de la population. Et 40,1 % font appel au découvert bancaire contre, respectivement, 13,8 %, 6,1 % et 24,1 %.

L'usage des crédits de trésorerie exprime traditionnellement un mode de vie répandu chez ces jeunes : une dépense immédiate, là où leurs aînés auraient épargné avant de consommer et qui leur permet de réaliser des projets bien plus souvent que de faire face à des contraintes ;

Ainsi, lorsque les moins de 30 ans utilisent des crédits de trésorerie, c'est pour une grande majorité d'entre eux pour financer l'achat d'une automobile ou d'une moto : 59,9 % des jeunes endettés au titre de la trésorerie sont concernés par cette forme de dépense (soit 26,3 % de l'ensemble des moins de 30 ans) contre respectivement 47,1 % pour les 55 à 64 ans (soit 15,1 %) et 52,8 % pour l'ensemble de la population (soit 18,7 %). Equiper la maison ou financer des loisirs sont en revanche des utilisations également répandues chez tous les ménages ... et les jeunes ne sont ni plus ni moins nombreux, au total, à recourir aux crédits de trésorerie pour leur consommation courante que l'ensemble des ménages (respectivement 9,4 % et 9,1 % des univers concernés).

Il est vrai qu'en moyenne, lorsque les jeunes s'endettent, ils n'estiment pas que le poids des charges de remboursement soit beaucoup plus lourd que celui ressenti par les autres ménages : 15,0 % des moins de 30 ans considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées contre 12,9 % pour l'ensemble des ménages et 53,2 % estiment que leurs charges sont supportables ou très supportables contre 58,5 %.

Une analyse plus détaillée montre alors que lorsque les jeunes ménages n'ont que des crédits immobiliers, leur situation est particulièrement favorable : seule une très faible proportion d'entre eux (1,0 %) estime que les charges sont beaucoup trop élevées et aucun ne considère que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (contre 8,5 % lorsqu'ils ne sont pas endettés) ; alors que 25,0 % seulement recourent au découvert bancaire.

La situation est plus tendue, en revanche, lorsqu'ils font appel aux crédits de trésorerie. D'autant qu'ils sont alors plus de 50 % (57,8 % dans le cas d'un endettement au double titre de l'immobilier et de la trésorerie, 60,4 % dans le cas d'un recours aux seuls crédits de trésorerie) à utiliser un découvert bancaire. Le poids des charges leur paraît dans ces conditions plus lourd et leur situation budgétaire plus difficile : 17,5 % de ceux qui n'utilisent que des crédits de trésorerie et 10,7 % de ceux qui utilisent des crédits immobiliers et des crédits de trésorerie estiment que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées et, respectivement 14,0 % et 8,1 % que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires.

Mais pour autant, les jeunes ne sont guère plus fragiles que les autres ménages : d'ailleurs, leur part dans la population des ménages fragiles s'est réduite depuis 1997 pour s'établir bien en dessous de ce qu'ils représentent dans la population totale.

- ♦ Le recours accru aux crédits de trésorerie qui se constate depuis quelques années chez les jeunes paraît donc répondre à une plus grande appétence pour la consommation, de la part de ménages dont les habitudes de dépense immédiate sont plus répandues que dans le reste de la population. A cet égard, ces ménages se distinguent de leurs aînés : la montée de l'usage des crédits de trésorerie par les ménages de 55 ans et plus (et principalement par ceux de 60 à 69 ans avec, dans leur cas, une utilisation plus large du découvert bancaire) paraît en effet tenir à deux causes principales :
 - ⇒ une habitude plus répandue pour beaucoup du financement des biens d'équipement de la maison et des automobiles, pour eux-mêmes ou pour d'autres (enfants et petits enfants). Ceci exprimant sans aucun doute un effet de génération mais aussi, pour une bonne part d'entre eux, une capacité nouvelle de réalisation de projets que leur situation financière leur permet de nourrir ;
 - ⇒ une pratique qui se répand pour d'autres, celle du recours aux crédits de trésorerie pour pallier les insuffisances de leur budget habituel. Et à cet égard, la montée de la part des 65 ans et plus ou des retraités parmi les ménages réputés fragiles est remarquable.

Le redressement du taux de détention des crédits de trésorerie a en effet été rapide chez les 55 ans et plus :

- ♦ entre 1995 et 2001, ce taux progresse de 10,5 points pour les 55 à 64 ans, passant de 21,6 % à 32,1 % et de 6,7 points pour les 65 ans et plus, passant de 11,0 % à 17,7 % ;
- ♦ il s'est même poursuivi récemment pour les 55 à 64 ans, puisque le taux est passé de 30,8 % à 32,1 % entre novembre 2000 et novembre 2001 ;
- ♦ et cette dynamique du taux de détention des crédits de trésorerie paraît particulièrement solide.



CONCLUSION

Au-delà des évolutions qui se dessinent, plus ou moins lentement au rythme des transformations de l'environnement des ménages, la conclusion qui se dégage de plusieurs années d'observation des pratiques d'endettement et des situations rencontrées est celle d'une amélioration générale : pour la plupart d'entre eux, les ménages endettés vivent mieux leur rapport à l'endettement aujourd'hui qu'il n'y a six ou même douze ans.

Le poids ressenti et exprimé des charges de remboursement s'est par exemple sensiblement allégé pour une majorité d'entre eux. Et le recours intensif aux différentes formules qui s'offrent à eux paraît beaucoup moins fréquent. Le recours au crédit est bien avant tout un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation.

Certes une partie des ménages endettés rencontrent des difficultés, notamment à rembourser ses emprunts. Mais la proportion de ménages concernés, déjà faible, semble se réduire depuis quelques années. Et l'origine des difficultés est plus que très souvent extérieure à l'emprunt lui-même.

